

Déclaration devant la DSDEN pendant le CSA du 13 février 2024

Aujourd'hui, en ce moment, se réunit le Comité Social d'Administration Spécial départemental pour statuer sur un projet de carte scolaire pour notre département qui prévoit la fermeture de 2 écoles rurales et de 20 classes pour 1 seule ouverture de classe, et ce, sans la présence de notre directrice académique. Il s'agit d'une véritable hécatombe ! Nous sommes donc ici rassemblés devant la DSDEN, enseignants, parents, élus attachés à l'école publique et laïque pour revendiquer l'annulation de ces fermetures et la création de postes nécessaires à tous les besoins urgents. Pour un service public de proximité et de qualité. Partout dans le département, à Averton, à Marcellé la Ville, à Ruillé Froids-Fonds/Villiers Charlemagne, à la Pellerine, à Bouère, à St Cénéry, à Laval pour l'école Hillard, à Cossé le Vivien, le SNUDI-FO 53 est aux côtés des personnels, des parents, des élus qui se sont mobilisés, rassemblés pour s'opposer à ces décisions de carte scolaire.

FO condamne les pressions qui sont exercées sur les élus, les collègues et les parents d'élèves pour faire accepter ces décisions. Aucune baisse démographique ne peut justifier cette saignée qui aura des conséquences lourdes compte tenu de la situation déjà explosive. Cette carte scolaire n'apportera aucune amélioration des conditions de travail des enseignants qui sont étroitement liées aux conditions d'apprentissage et d'accueil des élèves.

Des écoles ayant des élèves rencontrant des difficultés sociales importantes, et incluant un grand nombre d'élèves en situation de handicap, souvent sans AESH, avec des réseaux d'aide incomplets vont voir leurs effectifs augmenter. Il y aura de plus en plus d'élèves dans les classes alors que l'inclusion scolaire systématique et forcée entraîne une gestion des classes de plus en plus difficiles et des dossiers de plus en plus nombreux. Pourtant, ce critère n'est pas pris en compte alors que de nombreux enfants restent sans accompagnement à hauteur de leurs besoins avec la mutualisation des AESH et l'instauration des PIAL.

Dans une logique comptable, en effet, un ou deux élèves supplémentaires par classe, c'est peu. Mais, le principe de réalité nous rattrape et, sur le terrain, dans une classe, cela fait une différence.

La raison de tout ce projet est soi-disant budgétaire : le gouvernement supprime 650 postes dans le 1er degré, ce qui se traduit par la suppression de 92 postes sur l'académie de Nantes dont 17 pour la Mayenne. Comment comprendre, dans ces circonstances, la restitution de 300 millions d'Euros de notre ministère au budget national ?

Soit, la baisse démographique sur notre département sera très certainement réelle, mais n'était-ce pas justement une occasion inespérée pour réinjecter ces postes dans la brigade de remplacement sans nuire à la qualité du taux d'encadrement ou pour permettre la baisse effective de l'ensemble des classes du département ?

Concernant la brigade de remplacement, elle ne bénéficie que de 2 ouvertures de poste. Au vu des difficultés de remplacement persistantes, voire croissantes, depuis maintenant plusieurs années, sur le département, cette mesure serait pourtant plus que nécessaire.

Concernant l'enseignement spécialisé, les 2 ouvertures des dispositifs ULIS sont loin d'être suffisantes pour satisfaire toutes les demandes : aucun poste d'enseignant spécialisé des réseaux d'aide, pas de postes d'enseignant référent alors que les besoins sont criants. Pour rappel, FO refuse d'ailleurs le recours aux pôles ressources et aux équipes mobiles qui vise à dénaturer les missions des RASED et à les placer comme des personnels ressources auprès des enseignants en lieu et place de leurs missions auprès des élèves. Pour FO un RASED complet (PsyEN, maître E et G) pour 800 élèves maximum.

Et puis, que dire du nombre de postes dans les structures spécialisées, IME et ITEP notamment, qui seraient nécessaires pour permettre la prise en charge adaptée pour tous ces élèves à besoin particulier en attente de place. FO demande la création de tous les postes nécessaires dans les établissements spécialisés ainsi que le maintien de ceux-ci, de manière à répondre à toutes les notifications de la MDA.

Enfin, que dire des fusions d'école et de direction, auxquelles nous nous opposons vivement et qui se poursuivent encore cette année ?

Ces fusions qui permettent à l'administration de récupérer des postes et de faire des économies ne font qu'alourdir la charge de travail des directeurs, nient la spécificité de chaque école, facilitent, par la suite, les fermetures de classes, et sont une avancée de plus vers « l'école du futur » : établissement autonome pour appliquer la loi Rilhac où le directeur ou la directrice serait une supérieure hiérarchique, et où le conseil d'école serait décisionnaire.

Ce projet de carte scolaire est donc très loin de satisfaire les revendications légitimes et nécessaires à notre Ecole Publique :

- ouvertures de classes demandées et annulation des fermetures ;
- création de postes à hauteur des besoins avec le recrutement de personnels sous statut pour abaisser les effectifs par classe,
- création des postes de remplaçants
- création de postes RASED, création de places en établissements spécialisés à hauteur des besoins ;